



SYNDICAT MIXTE
Montagne - Vignoble & Ried

Monsieur Dominique-Ernest CARETTE
Mairie
9 rue Ste Anne
68590 THANNENKIRCH

Ribeauvillé, le 9 décembre 2019

Objet : Avis sur le projet de PLU arrêté

Affaire suivie par : Stéphanie Lotz – 0389732715 – stephanie.lotz@cc-ribeauville.fr
Anne Urbain – 0389732721 – anne.urbain@cc-ribeauville.fr

Monsieur le Maire,

Par courrier du 3 octobre 2019, conformément à l'article L.153-16 et L. 153-17 du Code de l'Urbanisme, vous m'avez adressé, pour avis, le dossier complet de PLU arrêté en date du 25 septembre 2019 par délibération du conseil municipal.

Par délibération du 26 juillet 2016, le comité syndical du syndicat mixte Montagne Vignoble et Ried a donné délégation au Bureau syndical pour formuler l'avis du syndicat sur les procédures de POS/PLU des communes.

Le Bureau syndical, réuni le 4 décembre 2019 a étudié avec attention le projet de PLU de Thannenkirch arrêté.

Les élus relèvent que le projet de PLU de la commune est compatible avec les orientations du SCoT, et notamment en matière de :

- Objectifs de remobilisation des dents creuses et des logements vacants
- Objectifs de gestion parcimonieuse de l'espace
- Objectifs relatifs à la trame verte et bleue

Les élus saluent le travail réalisé, tant sur le plan qualitatif que pédagogique.

Au regard des dispositions du SCoT en vigueur approuvé le 6 mars 2019, sur proposition du Président, le Bureau syndical, à l'unanimité, a émis un avis favorable.

Je reste à votre disposition si besoin et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Gabriel SIEGRIST



